

Certificat

Revêtements de sol textiles

Moquettes touffettées en dalles plombantes amovibles à velours 100% polyamide

FORMA 520

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « Revêtements de sol textiles » (QB 31) en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **LMS**

9-11 rue de la Litte
92390 Villeneuve la Garenne - FRANCE

Usine **336**

le droit d'usage de la marque QB associée au classement UPEC – « Revêtements de sol textiles », pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



Décision de reconduction n° 725/336T-009.1_03/19 du 4 septembre 2019

Cette décision se substitue à la décision n° 725/336T-009.1_02/19 du 2 janvier 2019

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

Type de velours : bouclé uniforme chiné - Jauge 1/10
Composition fibreuse de la couche d'usage : 100% polyamide 6
Nature de la sous-couche : bitume

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

> Selon la norme NF EN 1307 :

Dimensions des dalles (mm) *	500,0 x 500,0 (± 0,20%)
Masse surfacique totale (g/m ²) *	4020 (± 10%)
Épaisseur totale (mm) *	5,6 (± 10%)
Masse surfacique de velours utile (g/m ²) *	290 (± 10% ; mini 265)
Épaisseur utile (mm)	2,5 (- 10% ; + 15%)
Stabilité dimensionnelle *	retrait et allongement ≤ 0,20%

* Les tolérances du référentiel QB 31 sont plus exigeantes que celles définies dans la norme NF EN 1307 pour cette caractéristique

> Autres caractéristiques :

A ce certificat QB est attaché le classement UPEC suivant :

U₃ P₃ E₁ C₀

Ce certificat comporte 1 page.

Correspondant :

Pablo ROSALA
Courriel : pablo.rosala@cstb.fr
Tél. : 01 61 44 80 99

Pour le CSTB
Pour le Président

Yannick LEMOIGNE